

0341388Z  
ACADEMIE DE MONTPELLIER  
COLLEGE MARCEL PAGNOL  
RUE EMILE TURCO  
34410 SERIGNAN  
Tel : 0467399999

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 2  
Numéro d'enregistrement : 12  
Année scolaire : 2015-2016  
Nombre de membres du CA : 30  
Quorum : 16  
Nombre de présents : 27

Le conseil d'administration

Convoqué le : 15/10/2015

Réuni le : 03/11/2015

Sous la présidence de : Luc Royer

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

**Exercice : 2015**

**Numéro de la DBM : 8**

**Budget d'origine :**

Budget primitif :

Budget annexe :

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 2

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration

Suite au changement de compteur EDF qui sous estimait les consommations électriques, le collège doit honorer une facture de rappel sur les deux dernières années. Une demande de subvention complémentaire a été sollicitée au conseil départemental. Dans l'attente de la réponse et pour être certain de pouvoir payer cette facture il est proposé un prélèvement sur le fond de roulement de 5000€. Le CA adopte à l'unanimité la DBM n°8

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	27
Pour :	27
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0